



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 5 juillet 2021 au centre communautaire et culturel, situé au 59, 16e Rue, à 19h00, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-0507-246

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-0507-247

AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans son décret numéro 799-2021 daté du 9 juin 2021, permet à 250 personnes d'être présentes à des assemblées en zone jaune, tant que chacun reste assis à sa place et qu'une distance de 1,5 mètre soit prévue entre les participants ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a placé le territoire de Lanaudière en zone verte en date du 28 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la salle des séances du conseil, située au 111, 4^e Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer du respect de la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue des séances du conseil au centre communautaire et culturel, et ce, tant que la distanciation sociale sera obligatoire.

ADOPTÉ

2021-0507-248

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021 soit adopté.

ADOPTÉ

2021-0507-249

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1 et lot 2 du 30 juin 2021 pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, d'une somme de 64 476.39 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.



N° de résolution
ou annotation

2021-0507-250

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 30 juin 2021, d'une somme de 1 650 841,32 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 juin 2021.

2021-0507-251

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend connaissance des questions posées par les citoyens présents par courriel. Personne n'étant présent dans la salle le président met fin à la période de demandes verbales.

2021-0507-252

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que Jean Brousseau agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2021-0507-253

MANDAT POUR AUDIT COMPTABLE 2021-2022-2023

Le conseil prend connaissance du résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'audit comptable des années 2021, 2022 et 2023.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *DCA, Comptable Professionnel Agréé inc.*, du 15 juin 2021, préparée par Dominique Collin, concernant l'audit annuel pour 2021, 2022 et 2023, qui a obtenu le meilleur résultat conforme, pour la somme de 78 987,84 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

2021-0507-254

DEMANDE DE FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, vient à échéance le 30 juin prochain ;

ATTENDU QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pré budgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire ;

ATTENDU QUE la ligne d'info référence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 12 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services ;

ATTENDU la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de



N° de résolution
ou annotation

2021-0507-255

l'ensemble des réseaux et organismes communautaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire présenté en février dernier à cet effet.

ADOPTÉ

**MODIFICATION DU FINANCEMENT DE LA RÉSOLUTION
2021-0305-184**

ATTENDU QUE le montant du financement est incomplet dans la résolution 2021-0305-184 ;

ATTENDU QU'un montant de 80 000 \$ reste à financer par le fonds de roulement ;

ATTENDU QUE le solde au fonds de roulement n'était pas suffisant lors de l'adoption de la résolution 2021-0305-184 ;

ATTENDU QUE le montant maximal au fonds de roulement a été augmenté à 1 000 000 \$, comme convenu dans le règlement 2021-371 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de modifier le montant maximal financé par le fonds de roulement ;

QUE les dépenses excédentaires au règlement d'emprunt 2017-297 soient financées par le fonds de roulement pour un montant maximal de 380 000 \$, lequel sera remboursé en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs.

QUE la résolution 2021-0305-184 soit modifiée pour autoriser un montant maximal de 380 000 \$.

ADOPTÉ

2021-0507-256

**AUGMENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES AU PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CENTENAIRE AU PARC
EDWIN CRABTREE**

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la place du centenaire au parc Edwin Crabtree nécessite des dépenses supplémentaires pour, entre autres, assurer la sécurité de la pergola ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses additionnelles ne dépassant pas 54 000 \$, pour ainsi avoir un montant total du projet de 300 000 \$;

ATTENDU QUE ces coûts excédentaires soient financés par le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les dépenses additionnelles ne dépassant pas 54 000 \$ pour le projet d'aménagement de la place du centenaire au parc Edwin Crabtree ;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 2017-297**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 3 août 2017 le règlement 2017-297 décrétant une dépense de 1 698 728 \$ et un emprunt de 1 698 728 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie d'une section de la 4e Avenue entre le 53, 4e Avenue et la 9e Rue et sur la 5e Rue entre la 2e Avenue et la 4e Avenue ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité est autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt, et ce, sans autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en attendant le financement permanent dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à la Caisse de Joliette de prêter temporairement à la Municipalité de Crabtree les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le règlement 2017-297, et ce, au fur et à mesure des besoins.

QUE le conseil autorise le maire Mario Lasalle et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau à signer l'entente d'emprunt temporaire pour et au nom de la Municipalité de Crabtree pour un montant de 1 698 728 \$.

ADOPTÉ

2021-0507-258

**APPUI À LA DEMANDE DE RETIRER DEUX MÈTRES DE
GLISSIÈRE SUR LE CHEMIN ARCHAMBAULT**

ATTENDU QUE le lot 5 909 624 est incrémenté dans le lot 5 909 625 et qu'un droit de passage a été octroyé au propriétaire du premier lot pour avoir accès à la route ;

ATTENDU QUE la voie menant jusqu'à la propriété du lot 5 909 624 arrive en biais du chemin Archambault, dû à la topographie et altère la sécurité des véhicules qui veulent tourner vers le chemin Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les véhicules plus lourds doivent empiéter sur l'aménagement paysager du propriétaire du lot 5 909 625 pour tourner de manière sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la demande au ministère des Transports de retirer environ deux mètres de glissière pour permettre que le propriétaire du lot 5 909 624 ait un accès sécuritaire à son lot, et que le propriétaire du lot 5 909 625 ait la jouissance de son terrain.

ADOPTÉ

2021-0507-259

**DIRECTIVE DE CHANTIER DC-C-05 — RÉFECTION DE
L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DE LA VOIRIE - 4^E AVENUE ET 5^E
RUE**

ATTENDU QUE le diamètre de certains branchements privés doit être modifié ;

ATTENDU QUE le regard RD-05 doit être déplacé, à la suite du retrait d'un branchement privé sur la 5^e Rue ;

ATTENDU QUE le puisard de rue prévu au chaînage 0+205 sur la 4^e Avenue doit être repositionné, que l'élévation d'un autre puisard doit



N° de résolution
ou annotation

2021-0507-260

être modifiée pour assurer un meilleur écoulement et qu'une bordure de rue doit être revue ;

ATTENDU QUE deux nouvelles descentes de trottoir doivent être ajoutées au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de chantier DC-C-05 pour un crédit estimé de 5 219,87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION ET LA SURVEILLANCE DU PROJET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRANGER

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a fait une demande de prix pour des services professionnels concernant la préparation et la surveillance du projet d'entretien du cours d'eau Granger ;

ATTENDU QUE l'offre de ALPG consultants inc. est la plus basse conforme ;

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles à cet effet dans la réserve financière de cours d'eau et fossés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services OS-421002 de ALPG consultant inc. du 27 mai 2021, pour la somme de 13 739,51 \$, incluant les taxes. ;

QUE la dépense soit financée par la réserve financière de cours d'eau et fossés.

ADOPTÉ

2021-0507-261

RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA DÉSINFECTION ET À L'ENTRETIEN POUR LE CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'entretien ménager pour respecter les mesures sanitaires imposées au camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste à combler pour le camp de jour.

ATTENDU QU'un candidat a été retenu et a commencé à travailler le 28 juin 2021 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche d'Alexandre Blanchette pour la désinfection et l'entretien ménager au camp de jour ;

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.



N° de résolution
2021-0507-262

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

ATTENDU la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

ATTENDU les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

ATTENDU le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

ATTENDU l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux Autochtones, à M. François Legault, Premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, Ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ

2021-0507-263

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES AVEC UNION-VIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree avait délégué sa compétence à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci pour procéder à un appel d'offres pour un contrat d'assurances collectives pour le Fonds régional d'assurances collectives des municipalités de Lanaudière ;

ATTENDU QU'une seule soumission été reçue et qu'elle s'avère conforme aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adjugé le contrat à la compagnie d'assurance Union-Vie pour la période du 1^{er}



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

juillet 2021 au 31 décembre 2022 (18 mois) à sa séance ordinaire du 11 juin 2021 ;

ATTENDU QUE les taux soumissionnés représentent pour Crabtree une facture réduite représentant une économie de 7,26 % en fonction des taux actuellement en vigueur ;

ATTENDU QUE la hausse des taux au premier renouvellement est limitée à 10 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

- 1- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- **QUE** la Municipalité de Crabtree prenne acte de l'adjudication du contrat d'assurances collectives par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022 aux taux suivants :

Garantie	Taux 2021
Assurance vie de base (taux par 1 000 \$)	0,336 \$
Assurance DMA (décès, mortalité, accident) (taux par 1 000 \$)	0,035 \$
Assurance vie - Personnes à charge: Taux familial	2,32 \$
Taux monoparental	0,28 \$
Taux couple	2,05 \$
Assurance salaire de courte durée (Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire)	0,936 \$
Assurance salaire de longue durée (Taux par 100 \$ de rente mensuelle)	2,592 \$
Soins de santé:	
- individuelle	103,22 \$
- familiale	338,44 \$
- monoparentale	233,70 \$
- couple	303,41 \$

- 3- **QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte de la firme ASQ consultants.

ADOPTÉ

2021-0507-264

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPS PARTIEL

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'embaucher Marc-Antoine Malo-Blouin à titre de salarié temps partiel :

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

QUE la date d'entrée en poste soit le lundi 19 juillet.

ADOPTÉ

2021-0507-265

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DES ESPACES VERTS - ÉTÉ 2021 -

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche d'un employé étudiant attiré à l'entretien des parcs et des espaces verts ;



N° de résolution
ou annotation

2021-0507-266

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Hubert Dupuis à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la période estivale 2021 selon un horaire variable: en fonction de la météo et des besoins municipaux;

QUE les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les emplois étudiants ;

ADOPTÉ

PAIEMENT DE SALAIRE POUR FORMATION AU CAMP DE JOUR

ATTENDU QU'un candidat pour un poste d'animateur au camp de jour a été retenu le 28 mai pour l'emploi, et devait être embauché officiellement à la séance du 7 juin 2021 ;

ATTENDU QUE les animateurs de première et de deuxième année devaient avoir une formation le 29 mai 2021 ;

ATTENDU QUE le candidat a participé à cette formation payée d'une durée de 6,5 heures ;

ATTENDU QUE le candidat s'est désisté de son poste le 31 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de payer 6,5 heures à Tommy Desrochers pour sa participation à la formation des animateurs du 29 mai 2021, ainsi que toutes les sommes s'y rattachant ;

QUE le taux horaire soit fixé selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2021-0507-267

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers, pour que la vitesse sur le chemin de la Rivière-Rouge entre le chemin Saint-Michel et Froment et le chemin des Deux-Rivières soit limitée à 50 km/h sur toute leur longueur.

2021-0507-268

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Le conseiller Jean Brousseau a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2021-376 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers,

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-0507-270

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-373 (99-044-52) AYANT
POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour autoriser les habitations unifamiliales en rangées dans la zone RC-1.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-373 (99-044-52) AYANT
POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble du 253, 2^e Rue souhaitent modifier le zonage pour permettre que leur immeuble soit considéré comme des maisons unifamiliales en rangées ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, unité 1,2,3 et 4, 2^e Rue est localisé à l'intérieur de la zone Rc-1 ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, 2^e Rue s'apparente dans les faits à un immeuble correspondant à des maisons en rangées ;

ATTENDU QUE la volonté des propriétaires du 253, 2^e Rue est d'attribuer le statut de maison en rangées à cet immeuble plutôt que le statut de copropriété multifamiliale, afin de se soustraire aux modifications introduites par la loi 16 et la loi 141 ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, 2^e Rue est conforme aux normes pour les unifamiliales en rangée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-373 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté

ADOPTÉ

2021-0507-271

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-374 (99-042-05) AYANT
POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 99-042**

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 99-042 pour définir les lots des habitations unifamiliales en rangées.

2021-0507-272

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-374 (99-042-05) AYANT
POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 99-042**

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble du 253, 2^e Rue souhaitent modifier le lotissement pour permettre que leur immeuble soit considéré comme des maisons unifamiliales en rangées ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, unité 1,2,3 et 4, 2^e Rue est localisé à l'intérieur de la zone Rc-1 ;

ATTENDU QUE la volonté des propriétaires du 253, 2^e Rue est d'attribuer le statut de maison en rangées à cet immeuble plutôt que le statut de copropriété multifamiliale, afin de se soustraire aux modifications introduites par la loi 16 et la loi 141 ;



N° de résolution
ou annotation

2021-0507-273

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, 2^e Rue est conforme aux normes pour les unifamiliales en rangée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-374 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 99-042 soit et est adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-375 (99-045-12) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 99-045

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement d'administration numéro 99-045 pour actualiser la définition des habitations unifamiliales en rangées.

2021-0507-274

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-375 (99-045-12) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 99-045

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la modification du règlement de zonage 99-044 pour autoriser les habitations unifamiliales en rangées ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à jour la définition d'habitation en rangées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 2021-375 ayant pour effet d'ajouter certaines dispositions du règlement d'administration numéro 99-045 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0507-275

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de renouveler pour un terme de deux (2) ans, le mandat des membres suivants au comité consultatif d'urbanisme :

- Gilbert Nicole
- Gilles Jasmin
- Henri Thouin
- Marik Grégoire
- Robert Marsolais
-

QU'une lettre de remerciements leur soit adressée.

ADOPTÉ

2021-0507-276

APPUI AU PROJET « REJOINDRE TOUS LES AINES POUR SOUTENIR AU BON MOMENT » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT QUÉBEC AMI DES AINES JUILLET 2021

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ATTENDU l'expertise reconnue de l'organisme *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière* auprès des aînés et des partenaires du milieu ;

ATTENDU QUE son territoire d'intervention couvre la Municipalité de Crabtree ;

ATTENDU QUE l'organisme rejoint, au 25 juin 2021, 229 aînés de la Municipalité de Crabtree ;

ATTENDU les expériences positives de 2 projets avec l'organisme financés également par le Secrétariat des aînés dans le cadre du programme des saines habitudes de vie ;

ATTENDU QU'Àux Bonheurs des Aînés Lanaudière offre, sous réserve du financement QADA, de développer de nouvelles activités pour rejoindre le plus d'aînés possible de la Municipalité de Crabtree ;

ATTENDU la Politique et le plan d'action MADA 2019-2021 adopté par la Municipalité et dans lequel la Municipalité entend soutenir la création d'une maison des aînés sur son territoire et soutenir les organismes communautaires locaux œuvrant auprès des aînés. Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière a ouvert en octobre 2018 un local de type « maison des aînés » et y a développé peu à peu certaines activités pour répondre aux besoins des aînés (jeux de société, ateliers de cuisine, tricot, chant, etc.) Un peu plus d'une année seulement s'est écoulée avant l'arrivée de la pandémie et l'organisme n'a pas été en mesure de développer une gamme complète d'activités pour répondre aux besoins diversifiés des aînés. Ce projet permettrait de démarrer de nouvelles activités, de les tester, de les roder pour ensuite les ajouter à l'offre de services et d'activités courantes de l'organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet que la Municipalité de Crabtree confirme que le projet « Rejoindre tous les aînés pour soutenir au bon moment » s'inscrit dans son plan d'action MADA et encourage fortement le Secrétariat des aînés à le financer.

QUE la Municipalité s'engage à prêter gratuitement un local pour la réalisation de certaines des activités du projet, dans le respect des consignes sanitaires alors en vigueur.

QUE la Municipalité s'engage à faciliter le recrutement par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, babillard électronique, etc.)

ADOPTÉ

2021-0507-277

FÉLICITATIONS À PATRICIA NAULT POUR SA NOMINATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 DU RÉSEAU BIBLIO CQLM

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter madame Patricia Nault, coordonnatrice de la bibliothèque à la municipalité de Crabtree pour avoir remporté son élection au sein du conseil d'administration du Réseau BIBLIO CQLM pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉ

2021-0507-278

MODIFICATION DU COÛT D'ACHAT DE LA PERGOLA AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CENTENAIRE AU PARC EDWIN CRABTREE



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le coût de la pergola a été modifié à cause du coût de transport, de l'ajout de traverses et autres pièces de renforcement pour un montant total de 26 099,32 \$ incluant les taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2021-0305-209 qui fixait le montant à verser à *Linéaire Éco-Construction* à 21 270,38\$, incluant les taxes ;

ATTENDU QUE ces coûts excédentaires sont financés par le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey Desrochers et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution 2021-0305-209 ;

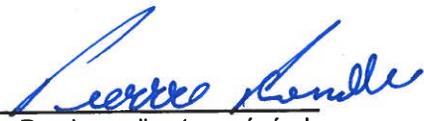
D'accepter la soumission de *Linéaire Éco-Construction.*, du 9 juin 2021 pour l'achat de la pergola et des ancrages au parc Edwin Crabtree pour la somme de 26 099,32 \$, incluant les taxes.

QUE ces dépenses soient financées tel que décrit dans la résolution 2021-0305-181 laquelle est modifiée par la résolution 2021-0705-256.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.